

Décret n° 2-17-290 du 14 ramadan 1438 (9 juin 2017) fixant la nature et les modalités d'établissement et de publication des informations et des données contenues dans les états comptables et financiers prévus à l'article 275 de la loi organique n° 113-14 relative aux communes.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi organique n° 113-14 relative aux communes, promulguée par le dahir n° 1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015), notamment son article 275 ;

Sur proposition du ministre de l'intérieur ;

Après délibération en Conseil du gouvernement, réuni le 13 ramadan 1438 (8 juin 2017),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Est fixée, selon les modèles annexés au présent décret, la nature des informations et des données contenues dans les états comptables et financiers relatifs à la gestion et à la situation financière de la commune et des personnes morales de droit public ou privé qui gèrent un service public relevant de la commune.

Les informations et les données contenues dans les états comptables et financiers fixés dans les modèles visés à l'alinéa ci-dessus, peuvent, le cas échéant, être modifiées ou complétées par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre de l'économie et des finances.

ART. 2. – L'ordonnateur concerné établit, sous sa responsabilité, les états comptables et financiers et procède à leur publication :

- pour l'exercice budgétaire en cours, au cours du mois suivant celui au cours duquel le budget est visé ou approuvé par l'autorité compétente ou l'organe compétent, selon le cas.
- pour l'exercice budgétaire clôturé, au cours du mois suivant celui au cours duquel le budget est arrêté par l'autorité compétente ou l'organe compétent, selon le cas.

ART. 3. – Les états comptables et financiers visés au premier article ci-dessus sont publiés, au moins, au siège principal de l'administration concernée et au portail électronique de la direction générale des collectivités locales.

ART. 4. – Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 14 ramadan 1438 (9 juin 2017).

SAAD DINE EL OTMANI.

Pour contresign :

Le ministre de l'intérieur,

ABDELOUAFI LAFTIT.

*Le ministre de l'économie
et des finances,*

MOHAMED BOUSSAID.

*

* *

Commune de :

ÉTAT DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Etat des ressources financières	Ressources inscrites au budget	Les ressources financières recouvrées	Les ressources financières non recouvrées	Taux de recouvrement
TOTAL GENERAL				

Signature

Président du Conseil de la commune

Commune de :

Au titre de l'exercice :

État des emprunts

Emprunt	Nature du projet	La partie ayant consenti le crédit	Durée de l'emprunt	Valeur de l'emprunt	Annuité annuelle payée		Dettes restantes
					Principal	Intérêts	

Signature

Président du Conseil de la commune

Fait à..... le.....

Visa

Comptable assignataire du budget de la commune

Commune de :
 Au titre de l'exercice :

Subventions et dons financiers

Association bénéficiaire	Objet de l'association	Montant de la subvention ou du don	Don ou subvention de l'année précédente	Réalisations de l'association	Observations

Signature

Président du Conseil de la commune

Fait à **le**

Visa

Comptable assignataire du budget de la commune

Commune de :
 Au titre de l'exercice :

État des dépenses de fonctionnement

Nature des dépenses	Crédits définitifs	Dépenses engagées	Mandats émis et visés	Crédits annulés	Crédits reportés
TOTAL GÉNÉRAL					

Signature

Président du Conseil de la commune

Fait à le

Visa

Comptable assignataire du budget de la commune

Commune de :

Au titre de l'exercice :

État des dépenses d'équipement

Nature des dépenses	Crédits définitifs	Dépenses engagées	Mandats émis et visés	Crédits annulés	Crédits reportés
TOTAL GÉNÉRAL					

Signature

Président du Conseil de la commune

Fait à..... le.....

Visa

Comptable assignataire du budget de la commune

Commune de :
 Au titre de l'exercice :

État des comptes spéciaux

Type du Compte spécial	Etat du compte	Crédits engagés	Crédits de paiement	Dépenses engagées	Mandats émis et visés	Crédits reportés
Comptes d'affectation spéciale						
Comptes de dépenses sur dotation						

Signature

Président du Conseil de la commune

Fait à le

Visa

Comptable assignataire du budget de la commune

Commune de :

Au titre de l'exercice :

État des Budgets annexes

Etat	Prévisions budgétaires	Recettes Constatées	Recettes perçues	Total des crédits ouverts	Dépenses engagées	Mandats émis et visés	Crédits reportés	Crédits Annulés
TOTAL GÉNÉRAL								

Signature

Fait à..... le.....

Président du Conseil de la commune

Visa

Comptable assignataire du budget de la commune

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6578 du 20 ramadan 1438 (15 juin 2017).